

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le quatorze décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 7 Décembre 2021

Date d'affichage : 7 Décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - BOUARD Christian - LEGRIS Jean-Pierre - BRONNEC Jean-Vincent - CARIOU Aurélie - MALTRET Aurélie - THOMAS Anne-Laure - MELL Marie-Annette - RIOU Brendan - LE CLEC'H Yannick - FONTAINE Manuel - RIOU Isabelle

Absente excusée : BUREL-SIMON Karine

Procuration de LE MAO Jean-Yves à GOUIFFES Jean-Claude

Secrétaire de séance : THOMAS Anne-Laure

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 Octobre 2021

### **ORDRE DU JOUR :**

- Information au Conseil Municipal concernant une délégation prévue par l'article L2122-22 du CGCT relative au contrat d'assurance communal
- Débat du conseil municipal sur le télétravail dans la collectivité
- Construction d'un préau : demande de DETR 2022
- Création d'un PUMP TRACK : demande de DETR 2022 et d'aide financière auprès du Conseil Départemental
- Réalisation d'emplacements de camping-cars au camping municipal : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental
- Dispositif « Petit-déjeuner » à l'école des sources
- Dégrèvement sur facture d'eau
- Budget service d'eau : décisions modificatives de crédit
- Budget commune : décisions modificatives de crédit
- Questions diverses.

### **Ajout de deux points à l'ordre du jour :**

- Demande d'aide financière auprès de la Région pour le projet de la MAM
- Droit de préemption urbain pour les parcelles AB 297 et 298

### **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT UNE DELEGATION PREVUE PAR L'ARTICLE L2122-22 du CGCT RELATIVE AU CONTRAT D'ASSURANCE COMMUNAL**

Le Maire informe la Conseil Municipal que la commune a changé son contrat d'assurances pour tous les risques. Le nouveau prestataire est la SMACL Assurances et le gain pour l'année 2022 se chiffre à 4760.90 €.

### **OBJET : DEBAT SUR LE TELETRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les employeurs publics doivent engager des négociations sur le télétravail avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord. Le texte réglementaire est l'accord cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

## POURQUOI METTRE EN PLACE LE TELETRAVAIL ?

- Participer à l'amélioration des conditions de travail et à la pratique de nouveaux modes managériaux basés sur la confiance et l'autonomie des agents.
- Constituer un outil à part entière de la mobilité visant à réduire le déplacement du personnel entre son domicile et son lieu de travail.

## QUELS AVANTAGES ?

- Favorise l'équilibre vie professionnelle et vie privée des agents, la qualité du travail et la performance.
- Contribue à réduire l'absentéisme au travail du fait d'une fatigue et d'un stress moins importants.
- Participe à l'amélioration de l'environnement et à la fluidité des déplacements.
- Constitue un outil d'aménagement du territoire en ouvrant des perspectives de maintien de la population dans certaines zones rurales et d'un rééquilibrage démographique sur le plan national.

## ELIGIBILITE DES ACTIVITES AU TELETRAVAIL PAR RAPPORT AUX ACTIVITES EXERCEES :

La commune de Saint-Goazec compte 7 employés répartis en trois services : le service administratif, le service technique et le service scolaire.

<u>Service administratif</u>	<u>Secrétaire de mairie :</u> - accueil du public - accueil téléphonique - réalisation de travaux multiples exigeant l'utilisation de logiciels spécifiques et demandant le support de documents et de dossiers archivés en mairie Le TT est impossible
	<u>Gérante agence postale :</u> -accueil des usagers de la Poste, vente de produits en lien avec un logiciel de la Poste Le TT est impossible
<u>Service technique</u>	<u>Agent polyvalent :</u> -entretien des espaces verts, de la voirie... -suivi journalier des réseaux d'eau potable et d'assainissement Nécessitant un travail sur le terrain Le TT est impossible
<u>Service scolaire</u>	<u>ATSEM :</u> -accueillir les enfants en garderie -accompagner l'enseignant pendant les temps de classe -nettoyage des locaux destinés aux maternelles Nécessitant la présence à l'école Le TT est impossible
	<u>Agent de restauration scolaire :</u> -assurer l'accueil des élèves pour le déjeuner y compris la mise en place du couvert et l'entretien des locaux Nécessitant la présence au restaurant scolaire Le TT est impossible
	<u>Agent d'entretien et de surveillance :</u> -surveiller les enfants pendant la pause méridienne et la garderie scolaire -entretenir les locaux de l'école et les salles communales Le TT est impossible

Après examen des postes de la collectivité, le Conseil Municipal conclut que la mise en place du télétravail n'est pas possible au sein de la commune de Saint-Goazec.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 16 Décembre 2021.*

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE MOTRICITE: DEMANDE DE DETR 2022**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de construction d'une aire de motricité à l'école des Sources. Ce projet peut bénéficier d'une aide financière de l'État, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2022. Il est proposé au Conseil municipal :

- 1- D'approuver le projet de construction d'une aire de motricité à l'école des Sources
- 2- D'approuver le montant prévisionnel de l'opération et le plan de financement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Maîtrise d'oeuvre	21 354.50	<b>DETR 64 000.00</b>
Coût études	5 000.00	<b>Conseil Régional 32 000.00</b>
Organismes de contrôle	5 000.00	
Lot 1 Démolition VRD	25 762.00	<b>Autofinancement 64 000.00</b>
Lot 2 Gros oeuvre	47 908.75	
Lot 3 Charpente	18 400.00	
Lot 4 Couverture étanchéité	19 904.00	
Lot 5 Menuiseries extérieurs	8 500.00	
Lot 6 Electricité	5 140.00	
Divers et imprévus	3 030.75	
<b>TOTAL PROJET H.T.</b>	<b>160 000.00</b>	<b>160 000.00</b>

- 3- De solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2022 pour la somme de 80000.00 € HT, soit 40% du coût total de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte tous les points ci-dessus.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 Décembre 2021.*

**OBJET : CREATION D'UN PUMP TRACK : DEMANDE DE DETR 2022**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'un pump track à Kervoazec. Ce projet peut bénéficier d'une aide financière de l'État, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) exercice 2022. Il est proposé au Conseil municipal :

- 1- D'approuver le projet de construction d'un pump track
- 2- D'approuver le montant prévisionnel de l'opération et le plan de financement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Maîtrise d'oeuvre	17 900.00	<b>DETR 42 000.00</b>
Coût études Consulting	12 000.00	<b>Département 28 000.00</b>
Travaux préparatoires de chantier	5 500.00	
Parcours de glisse universelle	93 530.00	<b>Autofinancement</b>
Engazonnement	5 200.00	<b>70 000.00</b>
Marquage de parcours	2 460.00	
Divers et imprévus	3 410.00	
<b>TOTAL PROJET H.T.</b>	<b>140 000.00</b>	<b>140 000.00</b>

- 3- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour la somme de 42000.00 € HT, soit 30 % du coût total de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte tous les points ci-dessus.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 Décembre 2021.*

**OBJET : CREATION D'UN PUMP TRACK : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'un pump track à Kervoazec. Ce projet peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental. Il est proposé au Conseil municipal :

- 1- D'approuver le projet de construction d'un pump track
- 2- D'approuver le montant prévisionnel de l'opération et le plan de financement :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Maîtrise d'oeuvre	17 900.00	<b>DETR</b> 42 000.00
Coût études Consulting	12 000.00	<b>Département</b> 28 000.00
Travaux préparatoires de chantier	5 500.00	
Parcours de glisse universelle	93 530.00	<b>Autofinancement</b>
Engazonnement	5 200.00	<b>70 000.00</b>
Marquage de parcours	2 460.00	
Divers et imprévus	3 410.00	
<b>TOTAL PROJET H.T.</b>	<b>140 000.00</b>	<b>140 000.00</b>

- 3- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour la somme de 28 000.00 € HT, soit 20 % du coût total de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte tous les points ci-dessus.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 Décembre 2021.*

**OBJET : CREATION D'EMPLACEMENTS DE CAMPING-CARS AU CAMPING MUNICIPAL : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux de création d'emplacements de camping-cars au camping municipal afin de permettre aux camping caristes de stationner pendant les périodes humides et de leur permettre notamment de se rendre au Domaine de Trévarez pendant la période de fin d'année. Ce projet peut bénéficier d'une aide financière. Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- D'adopter le contenu du projet de création d'emplacements de camping-cars au camping municipal
- 2- D'approuver le montant prévisionnel de l'opération et le plan de financement :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Travaux CCHC	26 008.00	
Conseil Départemental		13 004.00
Autofinancement		13 004.00
<b>TOTAL</b>	<b>26 008.00</b>	<b>26 008.00</b>

- 3- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour la somme de 13 004.00€ HT, soit 50% du coût total de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte tous les points ci-dessus.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 16 Décembre 2021.*

### **OBJET : CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles qui comprend l'aménagement intérieur y compris l'acquisition du local (isolation, mode de chauffage selon les préconisations de l'ALECOB, électricité, plomberie, revêtement de sols, peinture...) et l'aménagement extérieur (aménagement paysager, aire de jeux...).

Ce projet peut bénéficier d'une aide de la Région. Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- De valider le projet global
- 2- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte tous les points ci-dessus.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 16 Décembre 2021.*

### **OBJET : DISPOSITIF « PETIT-DEJEUNER » A L'ECOLE DES SOURCES**

Le Maire explique que l'inspecteur de l'Education Nationale a sollicité la commune pour la mise en place du dispositif « petit-déjeuner » pour la classe de maternelles à l'école publique.

Ainsi, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, des petits déjeuners sont offerts aux élèves dans les territoires prioritaires.

L'objectif du dispositif des petits déjeuners est double :

- Participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concertation et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- Former les élèves à une éducation à l'alimentation par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif accompagnant cette distribution.

Ainsi, afin de mettre en place ce dispositif, une convention de financement entre Le Maire et l'IA-DASEN doit être mise en place.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à la mise en place du dispositif « petit-déjeuner »
- Autorise Le Maire à signer la convention de financement avec l'IA- DASEN

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 16 Décembre 2021.*

### **OBJET : DEGREVEMENT SUR FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire fait part d'une réclamation d'une facture de redevance d'eau et d'assainissement de l'année 2020 au nom de LE PAGE Louis pour 100 € ; soit 30 € pour le service de l'eau et 70 € pour le service de l'assainissement. La facture a été émise à tort puisque le compteur d'eau avait été fermé.

Il convient donc de rembourser le montant de cette facture et de prévoir les crédits nécessaires aux budgets concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le dégrèvement au nom de LE PAGE Louis pour un montant de 100 €.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 16 Décembre 2021.*

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS  
– ANNEE 2021**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et de voter des crédits supplémentaires ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>70,00 €</b>		<b>70,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 16 Décembre 2021.*

**OBJET : BUDGET COMMUNE: DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS – ANNEE 2021**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et de voter des crédits supplémentaires ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 730,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 730,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	3 730,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 730,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 730,00 €</b>	<b>3 730,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 730,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 730,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-28041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 730,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 730,00 €</b>

D-21578-30 : Acquisition de Matériel	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-24 : Gros Bâtiments Communaux	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-30 : Acquisition de Matériel	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>400,00 €</b>	<b>18 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-24 : Gros Bâtiments Communaux	70 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-24 : Gros Bâtiments Communaux	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-35 : Voirie Communale	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-36 : Aménagement du bourg	0,00 €	38 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>106 600,00 €</b>	<b>88 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>107 000,00 €</b>	<b>107 000,00 €</b>	<b>3 730,00 €</b>	<b>3 730,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 28 Décembre 2021.*

### **OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 décembre 2017, a été institué un droit de préemption urbain (DPU) en créant une zone d'aménagement différé.

Ainsi, les parcelles AB 297 et AB 298, propriétés depuis de nombreuses années de Monsieur et Madame ROSPARS Corentin situées dans le lotissement communal de Kervoazec ne sont toujours pas construites. Vu la demande croissante d'acheteurs pour des terrains constructibles, la commune se porte acquéreuse en vue de revendre ces parcelles à des porteurs de projets d'une maison individuelle.

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet de vente suivant d'une propriété située dans la zone :

Adresse de la propriété	Propriétaires	Cadastre section et n°	Surface	Prix de vente
Lotissement du Rick	M. et Mme ROSPARS Corentin	AB 297 AB 298	1235 m2	5425.73 € + frais d'acte

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'exercer son droit de préemption urbain et d'acquérir les parcelles AB 297 et AB 298 moyennant le prix de 5425.75 € plus les frais d'acte et autorise Le Maire à signer tous documents utiles à cette acquisition.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 16 Décembre 2021.*

### **Questions diverses :**

Le Tour de Bretagne traversera la commune le vendredi 29 avril 2021 vers 14 heures.

Publicité des commerçants et artisans de la commune : suite à une demande de publication de publicité dans le KELOU, le Conseil Municipal décide d'apposer uniquement les coordonnées et éventuellement les horaires d'ouverture.

Fibre optique : la fin des travaux est prévue en février 2022, puis une période de commercialisation de 3 mois pour une mise en service en juin 2022.

